

**6 Économie**

**Rareté des devises**

**Les patrons des patrons d'Afrique centrale font bloc derrière la BEAC**

**Maxime Serge MIHINDOU**  
Libreville/Gabon

**Prenant acte des mesures d'assouplissement prises par la BEAC dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle réglementation des changes, les patrons d'Afrique centrale, réunis le 30 juillet dernier à Douala, ont indiqué que ces directives vont dans la bonne direction et traduisent la volonté d'un retour rapide à la normale dans l'exécution des transferts. Cependant, ils ont souhaité que la BEAC entende, au préalable, les préoccupations des pétroliers et des miniers avant l'application stricte de cette mesure censée entrer en vigueur le 1er septembre prochain.**

**FACE** à la situation économique difficile que traversent les pays de CEMAC en raison de la chute des cours du pétrole et de l'effondrement des cours des autres matières premières, et qui se manifeste par une

aggravation des déficits des balances des paiements nationales et une diminution importante des réserves de change, les représentants des organisations patronales membres de l'Union des patronats centrales (Unipace) se sont réunis le 30 juillet 2019 en assemblée générale extraordinaire au siège du Gicam à Douala, au Cameroun.

Les travaux présidés par Célestin Tawamba, président de l'Unipace, ont regroupé la Confédération patronale gabonaise (CPG) représentée par son président Alain Bâ Oumar, le Conseil national du patronat tchadien (CNPT), le groupement interpatronal du Cameroun (Gicam), l'Union patronale et interprofessionnelle du Congo (Unicongo) et le groupement interprofessionnel de Centrafrique (Gica).

Prenant acte des mesures d'assouplissement prises par la BEAC dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle réglementation des changes et annon-



Une phase de la réunion des patrons des organisations patronales d'Afrique centrale.

cées lors de la réunion du 4 juillet 2019 à Douala, les patrons des patrons d'Afrique centrale ont indiqué que ces directives vont dans la bonne direction et traduisent la volonté d'un retour rapide à la normale dans l'exécution des transferts.

Cependant, ils ont souhaité que la BEAC entende, au préalable, les préoccupations des pétroliers et des miniers avant l'application stricte de cette mesure censée entrer en vigueur le 1er septembre prochain. " Nous veillerons à la mise

en œuvre effective des mesures annoncées et visant à une amélioration de la traçabilité des transactions entre la BEAC, les banques commerciales et les opérateurs économiques. Nous en appelons à une concertation urgente BEAC - Pétroliers, Miniers, dans le but de trouver des réponses aux problèmes spécifiques de ces secteurs d'activités avant le 1er septembre, date de la mise en œuvre de la nouvelle réglementation en leur sein ", a souligné Célestin Tawamba. Avant d'ajouter : " Nous sommes

conscients de ce que la sortie de cette crise et, fondamentalement, la fin de la vulnérabilité économique et la transformation profonde des économies de la CEMAC, requièrent un secteur privé fort, moteur de l'investissement, de la croissance et de la création de richesses, ainsi que des organisations patronales nationales et une organisation patronale régionale "Forces de propositions " .

**MESURES\*** Il faut savoir que les menaces qui pèsent sur les activités et le fonctionnement des entreprises du fait de la rareté des devises se traduisent, notamment par des délais d'exécution des transferts beaucoup plus longs, qui sont passés de 2-3 jours à 2 semaines minimum, voire plusieurs mois ; des coûts supplémentaires pour les entreprises en termes de taux de commissions de transfert et d'achat des devises, ainsi que de divers frais bancaires, des procédures plus longues et plus complexes, et un rallongement

considérable des délais de paiement.

Face à cette situation, la BEAC a adopté plusieurs mesures. Il s'agit notamment du traitement des demandes de transfert sans considération de la situation extérieure de la banque, l'information des agents économiques sur le sort de leur demande par la BEAC, la sollicitation des patronats et des importateurs par la BEAC pour s'informer des demandes de transfert en instance, et l'apurement des comptes de correspondants débiteurs des banques. Mais aussi la rétrocession par les banques, non plus de 100%, mais de 70% des devises de toutes les opérations, ce qui permet aux banques de disposer d'un volant de liquidités pour l'exécution des opérations courantes, ou encore de la mise en place d'un mécanisme de suivi de l'application de la nouvelle réglementation entre les organisations patronales et la BEAC.

**Développement durable des collectivités locales**

**L'expertise du CENG**

**J.M**  
Libreville/GABON

**IMPULSER** le développement durable de nos collectivités locales. Tel était le leitmotiv des échanges qui se sont déroulés, dernièrement, à l'Hôtel de Ville de Libreville entre le Consortium des entrepreneurs nouvelle génération (CENG) et la Direction générale de l'environnement de la mairie de Libreville.

Le président du CENG, Hans Fongues, a conduit une délégation d'experts membres actifs et pro-

fessionnels du comité consultatif Responsabilité sociétale des organisations (RSO)/Réseau des Professionnels "Qualité-Hygiène-Santé Sécurité-Environnement " (REPROQHSE) spécialisés dans "la qualité, la santé sécurité, l'économie du développement durable, la décision publique, la gestion de projet, la prévention des risques, les études et notices d'impact, les audits, les études de danger et le suivi des PGES ".

Cette importante séance de travail a permis de circonscrire les interventions



Le président du CENG, Hans Fongues.

prochaines de cette équipe projet : diagnostic & audit des services de la Direc-

tion générale de l'environnement ; formations du personnel d'encadrement

et d'exécution & conseils ; études & accompagnement dans la mise en œuvre de projets ; et suivi-évaluation de projets. " La mise en œuvre du développement durable recommande de s'attaquer aux défis nouveaux et émergents, et d'en faire une évaluation permanente. D'ailleurs, la Loi d'orientation du développement durable en République gabonaise prévoit d'évaluer la mise en œuvre des politiques, programmes et projets, conformément aux principes et objectifs de développement durable ", a indiqué Hans Fongues.

Le Comité consultatif RSO/QHSE du CENG a été mis en place à la suite des assises de la RSE au Gabon en 2014 et du forum QHSE organisés en 2015 par le Consortium des entrepreneurs nouvelle génération. Il a pour vocation de contribuer au développement économique responsable, à une meilleure maîtrise des risques professionnels, au renforcement des politiques en matière de QHSE dans les entreprises et à une meilleure préservation de l'environnement en milieu urbain et industriel.

**Centre professionnel de formation à l'Assurance (CPFA)**

**Les étudiants de la CPFA au fait du fonctionnement de la SCG-Ré**

**AEE**  
Libreville/Gabon

**LES** étudiants admis au Centre professionnel de formation à l'Assurance

(CPFA), préparant le diplôme de Technicien en assurance(DTA), se sont rendus dernièrement dans les locaux de la Société commerciale gabonaise de Réassurance (SCG-Ré) pour mieux s'imprégner des ré-

alités quant au fonctionnement d'une structure de réassurance.

Durant cette visite, les managers de la SCG-Ré ont présenté le fonctionnement des différents départements et services dont ils

ont la charge afin d'édifier les étudiants sur les réalités d'une entreprise de réassurance. Ces derniers ont ainsi pu confronter les notions théoriques aux réalités du monde professionnel. L'Administrateur-direc-

teur général de la SCG-Ré, Dr Andrew Crépin Gwogod, après avoir rappelé le contexte de la création de la SCG-Ré, a prodigué des conseils à ces futurs professionnels. " Le métier que vous avez

décidé d'embrasser est un métier difficile, un métier financier qui va demander de chacun d'entre vous beaucoup plus de qualités : des qualités professionnelles, personnelles mais aussi morales ", a-t-il relevé.

**CHANGEMENTS**

**COURS INDICATIFS DES DEVICES EN DATE DU 06/08/2019**

**Union Gabonaise de Banque**

SiteWeb: <http://www.ugb-banque.com>

FIXING				VENTE BILLETS (sans frais)	
DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA
XAF	XXXXX	XXXXX	XXXXX	1EUR	<b>655,957</b>
USD	1,1182	1USD=	586,619	1USD=	601,284
CAD	1,4775	1CAD=	443,964	1CAD=	455,063
JPY	118,6100	1JPY=	5,530	100JPY=	5,669
GBP	0,9188	1GBP=	713,928	1GBP=	731,776
CHF	1,0983	1CHF=	602,182	100CHF=	617,24
ZAR	16,6794	1ZAR=	39,327	100ZAR=	40,31
MAD	10,7002	1MAD=	61,303	1MAD=	64,45
CNY	7,8705	1CNY=	83,344	1CNY=	85,43
KES	115,4300	1KES=	5,683	1KES=	5,82

**INDICES BOURSIERS**

en date du

<b>CAC</b>	06/08/2019	5 261,14
<b>DOW JONES</b>	06/08/2019	25 958,60

**BRENT (IPE)US Dollars/Baril**

06 Août 2019 : 60,51